

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un fonctionnaire de l'Assemblée, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par la Loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2006-2007	Prévisions 2005-2006	Différence entre 2006-2007 et 2005-2006	Chiffres réels 2004-2005
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501 Programme du Bureau du vérificateur général	13 662 200	12 277 200	1 385 000	9 656 112
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13 662 200	12 277 200	1 385 000	9 656 112
Crédits législatifs	330 000	275 000	55 000	57 352
Total du ministère - Charges de fonctionnement	13 992 200	12 552 200	1 440 000	9 713 464
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	13 992 200	12 552 200	1 440 000	9 713 464

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par la Loi.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2006-2007	Prévisions 2005-2006	Différence entre 2006-2007 et 2005-2006	Chiffres réels 2004-2005
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Bureau du vérificateur général	13 662 200	12 277 200	1 385 000	9 656 112
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		13 662 200	12 277 200	1 385 000	9 656 112
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	330 000	275 000	55 000	57 352
Total - Crédits législatifs		330 000	275 000	55 000	57 352
Total - Charges de fonctionnement		13 992 200	12 552 200	1 440 000	9 713 464

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	8 488 000
	Avantages sociaux	1 926 500
	Transports et communications	281 800
	Services	2 542 400
	Fournitures et matériel	373 500
	Paiements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc.	50 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	13 662 200
	Crédits législatifs	
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	330 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	13 992 200